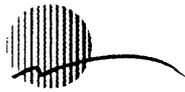




**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SB/2000/2
10 mai 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Douzième session

Bonn, 12-16 juin 2000

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE

Douzième session

Bonn, 12-16 juin 2000

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DES PARAGRAPHERS 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA
CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2
ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO)**

Note des présidents des organes subsidiaires

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragaphes</u>	<u>Page</u>
I. MANDAT.....	1 - 2	3
II. OBJET	3 - 5	3
III. RAPPORT SUR LES ATELIERS TENUS CONFORMÉMENT À LA DÉCISION 12/CP.5	6 - 21	4
A. Première partie. Atelier sur les premières mesures à prendre face aux effets néfastes des changements climatiques, conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention.....	6 - 14	4

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Seconde partie. Atelier sur les méthodes à appliquer et les mesures à prendre au titre de la Convention eu égard à l'impact de l'application de mesures de riposte, conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention et compte tenu des questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.....	15 - 21	6

Annexes

I. Atelier sur les premières mesures à prendre face aux effets néfastes des changements climatiques, conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention		9
II. Atelier sur les méthodes à appliquer et les mesures à prendre au titre de la Convention eu égard à l'impact de l'application de mesures de riposte, conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la convention et compte tenu des questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto		12

I. MANDAT

1. La Conférence des Parties a décidé à sa cinquième session¹ que deux ateliers d'égale durée consacrés à l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention seraient organisés l'un à la suite de l'autre avant la fin du mois de mars 2000 (FCCC/CP/1999/6/Add.1). L'un des ateliers aurait pour but d'étudier les premières mesures à prendre, y compris en matière de financement, d'assurance et de transfert de technologies, pour répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des pays en développement Parties et tenir compte des besoins particuliers et de la situation spéciale des pays les moins avancés, face aux effets néfastes des changements climatiques notamment sur les ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'activité économique, les zones côtières et la santé. L'autre devait avoir pour but d'étudier les méthodes à appliquer et les mesures à prendre au titre de la Convention eu égard à l'impact de l'application de mesures de riposte notamment sur les termes de l'échange, les flux internationaux de capitaux et les efforts de développement, conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention et compte tenu des questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

2. Ces deux ateliers, qui étaient placés sous la direction de M. Harald Dovland, Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), que secondaient M. Mohammad Reza Salamat, Vice-Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), M. Bo Kjellén (Suède) et M. Mohammed Barkindo (Nigéria), se sont tenus à Bonn du jeudi 9 mars au samedi 11 mars et du lundi 13 mars au mercredi 15 mars 2000, respectivement.

II. OBJET

3. Le présent rapport, en deux parties, sur les résultats de ces ateliers est soumis aux organes subsidiaires pour examen à leurs douzième et treizième sessions, afin qu'ils fassent des recommandations à la Conférence des Parties à sa sixième session. Selon le programme de travail annexé à la décision 5/CP.4, la Conférence des Parties doit, à sa sixième session, déterminer des mesures supplémentaires à prendre éventuellement, aux fins de l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention ainsi que du paragraphe 3 de l'article 2 et du paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (FCCC/CP/1998/16/Add.1).

4. Les ateliers ont comporté des exposés d'experts, suivis de tables rondes où il a été débattu des incidences de l'information présentée pour l'action des pouvoirs publics. Les participants ont pu ainsi mieux comprendre les questions complexes soulevées aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Les programmes des ateliers sont reproduits dans les annexes de la présente note.

5. Le rapport en deux parties sur les ateliers figure à la section III ci-après.

¹ Décision 12/CP.5.

III. RAPPORT SUR LES ATELIERS TENUS CONFORMÉMENT À LA DÉCISION 12/CP.5

A. Première partie. Atelier sur les premières mesures à prendre face aux effets néfastes des changements climatiques, conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Les questions suivantes ont été présentées et examinées lors de l'atelier.

6. Pour déterminer les possibilités qui s'offrent en matière d'adaptation, dans le cadre de plans de développement durable, il faut procéder par itération, c'est-à-dire se donner pour méthode de commencer par la collecte de données, puis de passer à l'amélioration des systèmes d'observation systématique et de surveillance et, ensuite, au renforcement des capacités techniques et institutionnelles et d'en arriver enfin à l'identification de projets et à l'exécution proprement dite d'activités d'adaptation. Certains pays en développement sont mieux que d'autres à même d'établir des évaluations de vulnérabilité et de déterminer les possibilités qui s'offrent en matière d'adaptation. Dans ces circonstances, les pays les moins avancés ont tout particulièrement besoin d'un appui systématique pour pouvoir juguler efficacement les effets néfastes des changements climatiques, appui qu'il pourrait être prévu d'apporter dans des délais précis. L'appui financier et technique requis pour les activités considérées devrait être fourni d'une manière continue et suivie, plutôt que sous la forme d'actions ponctuelles et de projets à court terme.

7. On dispose déjà de données d'information suffisantes pour envisager des mesures d'adaptation dans certains secteurs, tels que les zones côtières, la sécurité alimentaire et les ressources en eau. En ce qui concerne les secteurs pour lesquels l'information reste lacunaire, il faut entreprendre, aux échelons régional et national, une action orientée spécifiquement vers l'amélioration des capacités en matière de collecte de données, de modélisation des effets des changements climatiques et d'établissement de scénarios socioéconomiques, ainsi que d'exécution d'évaluations de vulnérabilité intersectorielles. Il conviendrait d'adopter, conjointement avec les plans nationaux de développement durable, des politiques intégrées pour répondre aux besoins des pays en développement face aux effets néfastes des changements climatiques, y compris, à titre prioritaire, en ce qui concerne la sécurité des moyens de subsistance; il faudrait aussi élaborer des modèles pour réaliser les objectifs en la matière. Il serait aussi nécessaire de trouver d'autres solutions (des questionnaires, par exemple), pour compléter l'information fournie par le biais des communications nationales et que le secrétariat de la Convention compile dans le cadre de ses activités de compilation - synthèse de ces communications.

8. Il y a interdépendance et chevauchement des effets néfastes des changements climatiques sur les différents secteurs socioéconomiques et, partant, de la situation et des besoins particuliers des pays en développement dans ces secteurs. En conséquence, il faudrait aussi étudier les liens qui pourraient être établis avec les activités menées dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique et, en particulier, les modalités selon lesquelles la gestion des écosystèmes pourrait être associée à une action visant à atténuer la vulnérabilité des pays en développement, face aux effets néfastes des changements climatiques.

9. Il convient d'opter pour une démarche sectorielle ou régionale en ce qui concerne les activités d'appui, notamment l'organisation d'ateliers et la mise en place éventuelle de centres sectoriaux ou régionaux spécialisés, qui serviraient de "nœud" des réseaux d'information et assureraient également une formation technique, en tirant parti des éléments communs des problèmes qui se poseraient dans leurs secteurs ou régions respectifs et des avantages que présenterait leur envergure, potentiellement plus grande que celle d'entités nationales. Ces centres pourraient être établis pour renforcer et compléter des établissements de recherche, d'enseignement ou de formation déjà en place.
10. À l'échelon national, la diffusion de l'information entre les scientifiques, les décideurs des différents organes et organismes gouvernementaux et d'autres personnes intéressées doit être améliorée. On pourrait aussi envisager de diffuser une information sur toute action menée sur le plan interne avec succès par des pays en développement pour répondre à leurs besoins, face aux effets néfastes des changements climatiques. Il conviendrait de mieux appuyer à l'échelon national les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation, qui devraient s'adresser au grand public, aux établissements d'enseignement, aux décideurs, aux négociateurs ainsi qu'à ceux qui s'occupent de la mise en œuvre au plan national d'activités se rapportant aux changements climatiques.
11. Il faut étudier la possibilité d'une action dans le domaine de l'assurance, en particulier en tant que moyen de compenser les pertes qui seraient dues aux catastrophes naturelles liées au climat. Il est nécessaire de réunir de plus amples données d'information, notamment sur les mesures concrètes déjà appuyées par le secteur de l'assurance en vue de réduire les risques auxquels sont exposées des zones vulnérables et sur l'établissement de mécanismes mondiaux ou régionaux pour la répartition des risques.
12. Il y a lieu de susciter un appui à une meilleure préparation aux catastrophes dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles liées au climat et en particulier un appui au renforcement des systèmes d'alerte avancée. Il conviendrait de prendre en considération les changements climatiques aux fins des activités de reconstruction menées à la suite de catastrophes naturelles.
13. Des données d'information sont disponibles concernant un certain nombre d'initiatives en matière de coopération au développement qui sont liées à des activités d'adaptation et sont actuellement en cours. Il conviendrait de faire connaître les succès remportés, dans tout l'éventail des solutions qui s'offrent, et d'en tenir compte. De même, il faut tirer les leçons des expériences qui ont échoué. Il s'agirait d'intégrer un appui lié aux changements climatiques dans les efforts qui sont faits en vue d'assurer un développement durable, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé et les énergies renouvelables, en particulier dans les pays les moins avancés, où la pauvreté omniprésente limite les capacités d'adaptation. Des plans visant l'inclusion de priorités ayant trait aux changements climatiques dans les projets d'aide au développement devraient être élaborés de concert par les pays donateurs et les pays bénéficiaires.
14. Les participants ont suggéré de faire ce qui suit, à titre de premières mesures qui pourraient être prises conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention, face aux effets néfastes des changements climatiques sur les pays en développement :

- a) Mettre comme il se doit l'accent sur les pays les moins avancés dans l'exécution de telles mesures;
- b) Appuyer la collecte de données et d'une information préliminaires;
- c) Appuyer l'organisation d'ateliers régionaux ou à thème, y compris un atelier qui aurait pour but d'étudier les mesures à prendre dans le domaine de l'assurance;
- d) Renforcer les réseaux d'observation systématique et de surveillance;
- e) Améliorer la formation technique à l'évaluation de la vulnérabilité, à l'évaluation intégrée, à la gestion de l'environnement et à l'élaboration de solutions d'adaptation;
- f) Renforcer les capacités institutionnelles aux fins de l'intégration de mesures d'adaptation dans les programmes de développement durable;
- g) Mettre en œuvre des projets d'adaptation dans les pays en développement;
- h) Assurer le transfert de technologies et les apports de fonds nécessaires à l'exécution des mesures susmentionnées.

B. Seconde partie. Atelier sur les méthodes à appliquer et les mesures à prendre au titre de la Convention eu égard à l'impact de l'application de mesures de riposte, conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention et compte tenu des questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

Les questions suivantes ont été présentées et examinées lors de l'atelier.

15. Il faut concevoir l'évaluation de l'impact qu'a l'application de mesures de riposte aux changements climatiques dans le contexte plus large d'une croissance économique durable et de l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, en gardant à l'esprit que certains pays en développement peuvent pâtir tant des effets néfastes des changements climatiques que de l'impact de l'application de mesures de riposte. Dans ces circonstances, il convient de tenir tout particulièrement compte des besoins particuliers et de la situation spéciale des pays les moins avancés. Une action concertée avec d'autres mécanismes et organes multilatéraux compétents, tels que les organes de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pourrait être utile à cet égard.
16. Le recours à des modèles tant macroéconomiques que microéconomiques pourrait fournir un aperçu utile de l'impact net qu'aurait l'application de mesures de riposte aux changements climatiques sur les pays en développement, en particulier ceux d'entre eux dont l'économie est fortement tributaire des revenus de la production, du traitement et de l'exportation ou de la consommation de combustibles fossiles (notamment le pétrole, le charbon et le gaz naturel) et des produits énergivores y associés. Cet impact se manifesterait par une évolution des termes de l'échange, des flux de capitaux et des efforts de développement.
17. Bien que ces modèles économiques aient été améliorés et continuent d'évoluer, les avis continuent de diverger sur le point de savoir si les indications de la concrétisation de ces impacts

sont suffisamment probantes, ainsi que sur l'ampleur des effets sur les conditions de vie y associées. Les incertitudes que suscitent ces modèles économiques tiennent aux hypothèses faites quant à la nature des progrès technologiques futurs, aux politiques macroéconomiques nationales, aux ajustements des estimations faites des réserves de combustibles fossiles, ainsi qu'à la production et aux niveaux des prix de ces combustibles à l'avenir, y compris la mesure dans laquelle leur production et les prix subiront les effets des forces du marché en concurrence. Il faut incorporer aux modèles l'effet d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de l'absorption par les puits. Il faut aussi prendre en considération, dans ces modèles, les effets des politiques et mesures, notamment par le recours à des données historiques. En outre, il y a lieu de désagréger les modèles aux niveaux régional et national, en particulier pour en dégager les éléments associés à la sécurité des moyens de subsistance des collectivités vivant dans la pauvreté, surtout dans les pays les moins avancés. À cette fin, il faut faire participer des experts des pays en développement aux travaux de modélisation menés en collaboration par des instances telles que l'Energy Modelling Forum.

18. Des mesures qui aideraient les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à mieux se défendre sur le plan économique contre les fluctuations des prix de l'énergie pourraient être efficaces et méritent examen. À cet égard, la diversification économique dans les pays en développement pourrait atténuer tous effets néfastes de cette nature qu'auraient les mesures de riposte. Il pourrait aussi être tenu compte de la nécessité de faciliter la mise en place de conditions suffisamment favorables sur le plan interne pour attirer les investissements étrangers directs, notamment par le biais des lois et règlements nationaux. Il faut examiner plus avant l'impact de la réimplantation, dans les pays en développement, de la production à forte intensité d'énergie des pays développés (c'est-à-dire le problème du transfert d'émissions de carbone).

19. Le secrétariat de la Convention a entrepris de compiler les données d'information présentées dans les communications nationales sur l'impact de l'application des mesures de riposte, dans le cadre de ses travaux de compilation-synthèse de ces communications. Il faut solliciter de plus amples données encore auprès des différentes sources d'information, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les communications nationales ne devraient pas être la seule voie par laquelle les données de cette nature sont recueillies et diffusées.

20. Les participants ont insisté sur la nécessité de choisir les mesures de riposte suivant une méthode globale. Cela devrait couvrir toutes les sources d'émission de gaz à effet de serre et tous les puits d'absorption de ces gaz, les six gaz de ce type et les mécanismes établis par le Protocole de Kyoto.

21. Les participants ont suggéré de faire ce qui suit, à titre de mesures qui pourraient être prises conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 eu égard à l'impact de l'application de mesures de riposte sur les pays en développement :

a) Appuyer les capacités des pays en développement dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données ainsi qu'en ce qui concerne l'élaboration et l'affinement des modèles économiques et d'autres outils analytiques, l'accent étant dûment mis sur les pays les moins avancés;

- b) Appuyer la participation active d'experts des pays en développement aux activités de modélisation en collaboration qui sont actuellement en cours;
- c) Promouvoir la diversification économique dans les pays en développement par un éventail de moyens, notamment en renforçant les investissements étrangers directs;
- d) Rationaliser l'utilisation de l'énergie dans la production et l'emploi de combustibles fossiles;
- e) Améliorer l'étude, la mise au point et l'emploi de technologies de pointe relatives aux combustibles fossiles, qui offrent la possibilité de piéger ou de réduire les émissions de dioxyde de carbone;
- f) Étudier les impacts sur les marchés de l'énergie qu'ont les politiques et mesures déjà adoptées par les pays développés, de même que de celles qui sont susceptibles d'être adoptées, notamment en matière d'imposition et de subvention, ainsi que les mesures liées à la combinaison des différentes sources d'énergie utilisées dans ces pays, notamment les combustibles fossiles, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et l'énergie nucléaire;
- g) Appuyer la mise en valeur et l'emploi du gaz naturel dans les pays en développement;
- h) Appuyer l'étude, la mise au point et l'emploi de technologies utilisant les sources d'énergie renouvelables dans les pays en développement;
- i) Faciliter le transfert de technologies aux pays en développement, pour appuyer l'exécution des mesures susmentionnées;
- j) Étudier les mesures qui pourraient être prises en matière de financement (telles que l'indemnisation) pour compenser les effets néfastes avérés des mesures de riposte.

Annexe I

ATELIER SUR LES PREMIÈRES MESURES À PRENDRE FACE
AUX EFFETS NÉFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
CONFORMÉMENT AUX PARAGRAPHERS 8 ET 9
DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION

9-11 mars 2000

Internationales Kongresszentrum Bundeshaus Bonn
(ancien bâtiment du Parlement), Bonn (Allemagne)

Programme

Premier jour : Jeudi 9 mars 2000

9 heures - 10 heures

Inscription

Matin

10 heures - 10 h 30

- Introduction et ouverture de l'atelier

Harald Dovland, Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

Claire Parker, Coordonnatrice, Programme de la mise en œuvre, secrétariat de la Convention

10 h 30 - 10 h 50

- Pause

10 h 50 - 12 h 30

- Survol

Youba Sokona, Environnement et développement du tiers monde (ENDA-TM) (Sénégal)

Thomas Downing, Université d'Oxford (Royaume-Uni)

12 h 30 - 14 heures

- Pause

Après-midi

14 heures - 15 h 30

- Effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité alimentaire

Martin Parry, Université d'East Anglia (Royaume-Uni)

Thomas Downing, Université d'Oxford (Royaume-Uni)

15 h 30 - 17 heures

- Effets néfastes des changements climatiques sur les ressources en eau
Bubu Jallow, Ministère des ressources en eau (Gambie)

17 heures - 17 h 20

- Pause

17 h 20 - 18 h 50

- Effets néfastes des changements climatiques sur l'activité économique
Jan Feenstra, Institut pour l'étude de l'environnement (Pays-Bas)

Deuxième jour : Vendredi 10 mars 2000

Matin

9 h 10 - 10 h 40

- Effets néfastes des changements climatiques sur les zones côtières
Mahendra Kumar, Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement (Samoa)

10 h 40 - 11 heures

- Pause

11 h 20 - 12 h 30

- Effets néfastes des changements climatiques sur la santé
Roberto Bertollini, Organisation mondiale de la santé

12 h 30 - 14 heures

- Pause

Après-midi

14 heures - 17 heures

- Besoins particuliers et situation spéciale des pays les moins avancés
Mamadou Honadia, Conseil national pour la gestion de l'environnement (Burkina Faso)
Mahendra Kumar, Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement (Samoa)

17 heures - 17 h 20

- Pause

17 h 20 - 19 h 20

- Mesures à prendre en matière de financement, d'assurance et de transfert de technologies pour répondre aux besoins spécifiques et aux circonstances particulières des pays en développement face aux effets néfastes des changements climatiques, y compris l'étude

des modalités selon lesquelles les mesures d'adaptation peuvent être intégrées dans les stratégies nationales de développement durable et pourraient aider à jeter les bases d'une action à mener dans le cadre de programmes de développement multilatéraux et bilatéraux

Michael Cooper, Groupe CGU (Royaume-Uni)

Hiro Kazuno, Ministère des affaires étrangères (Japon)

Espen Ronneberg, Département des affaires économiques et sociales internationales, ONU

Youba Sokona, Environnement et développement du tiers monde (ENDA-Tm) (Sénégal)

Troisième jour : Samedi 11 mars 2000

Matin

9 heures - 10 h 10

- Mesures (*suite*)

10 h 10 - 10 h 30

- Pause

10 h 30 - 12 h 30

- **Table ronde**

Participants :

Bangladesh

Communauté européenne

Jamaïque

Ouganda

Nouvelle-Zélande

Pays-Bas

12 h 30 - 14 heures

- Pause

Après-midi

14 heures – 15 heures

- **Table ronde** (*suite*)

15 heures - ..

- Conclusions

Annexe II

**ATELIER SUR LES MÉTHODES À APPLIQUER ET LES MESURES
À PRENDRE AU TITRE DE LA CONVENTION EU ÉGARD À L'IMPACT
DE L'APPLICATION DE MESURES DE RIPOSTE, CONFORMÉMENT
AUX PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION
ET COMPTE TENU DES QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14
DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO**

13-15 mars 2000

**Internationales Kongresszentrum Bundeshaus Bonn
(ancien bâtiment du Parlement), Bonn (Allemagne)**

Programme

Premier jour : Lundi 13 mars 2000

9 heures - 10 heures

Inscription

Matin

10 heures - 10 h 30

- Introduction et ouverture de l'atelier

Harald Dovland, Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

Claire Parker, Coordonnatrice, Programme de la mise en œuvre, secrétariat de la Convention

10 h 30 - 10 h 50

- Pause

10 h 50 - 12 h 30

- Survol

Thomas Rutherford, Université du Colorado (États-Unis d'Amérique)

12 h 30 - 14 heures

- Pause

Après-midi

14 heures - 18 h 20 (avec une pause de 20 minutes)

- Impact de l'application de mesures de riposte sur les termes de l'échange et les flux internationaux de capitaux

Knut Alfsen, Centre pour la recherche internationale sur le climat et l'environnement, Oslo (Norvège)

John Reilly, Massachusetts Institute of Technology (États-Unis d'Amérique)
Tariq Banuri, Stockholm Environment Institute, Boston (États-Unis d'Amérique)

Deuxième jour : Mardi 14 mars 2000

Matin

9 heures - 11 heures

- Impact de l'application de mesures de riposte sur les efforts de développement
Vanida Govender, Eskom Electrical Utility (Afrique du Sud)

11 heures - 11 h 20

- Pause

11 h 20 - 12 h 30

- Besoins particuliers et situation spéciale des pays les moins avancés
Philip Gwage, Département de la météorologie (Ouganda)
Tariq Banuri, Stockholm Environment Institute, Boston (États-Unis d'Amérique)

12 h 30 - 14 heures

- Pause

Après-midi

14 heures - 15 h 50

- Pays les moins avancés (*suite*)

15 h 50 - 17 h 20

- Étude des mesures à prendre, notamment en ce qui concerne le financement, l'assurance et le transfert de technologies
Faten Al-Awadhi, Organisation des pays exportateurs de pétrole
Ron Knapp, Institut mondial du charbon
Jonathan Pershing, Agence internationale de l'énergie atomique
Thomas Rutherford, Université du Colorado

17 h 20 - 17 h 40

- Pause

17 h 40 - 19 h 10

- Étude des mesures à prendre (*suite*)

Troisième jour : Mercredi 15 mars 2000

Matin

9 h 30 - 12 h 30

• **Table ronde**

Participants :

Arabie saoudite

Bolivie

Canada

Japon

Nigéria

Royaume-Uni

12 h 30 - 14 heures

• **Pause**

Après-midi

14 heures - ..

• **Conclusions**
